

4.9.2013

A7-0275/1

**Amendement 1**  
**Roberta Angelilli et autres**

**Rapport**  
**Joanna Katarzyna Skrzydlewska**  
Chômage des jeunes: solutions envisageables  
2013/2045(INI)

**A7-0275/2013**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 50 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*50 bis. invite les États membres, en accord avec la Commission, à mettre en place un régime d'incitation fiscale pour promouvoir l'emploi des jeunes au moyen d'incitations destinées aux entreprises, en particulier les PME; souligne qu'un tel régime d'incitation fiscale devrait être proportionné au pourcentage de jeunes recrutés, en fonction des normes de chaque État membre; souligne que, en outre, et comme l'a proposé la Commission dans son paquet en faveur de l'emploi, les États membres pourraient utiliser l'instrument des subventions à l'emploi et la réduction du coin fiscal, en particulier pour aider les employeurs à financer les coûts de la sécurité sociale;*

Or. en